

Le maire, monsieur Guy Lapointe, commence l'assemblée de consultation.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.), la Municipalité soumet à la consultation publique à 19 h 50 :

Le projet de règlement 2019-317 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin d'encadrer la culture du cannabis et de prévoir, dans la classe « A » de la catégorie d'usages agricoles et forestiers, la culture de cannabis à des fins médicales ou récréatives.

La directrice générale explique les objets et les conséquences de l'adoption de ce règlement.

Cynthia Bossé
Directrice générale

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal le 4 juin 2019 à 20 h, sous la présidence du maire, monsieur Guy Lapointe.

Sont présents :

Monsieur le maire, Guy Lapointe

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Nathalie Lavoie
Ghyslain Phaneuf
Claude Larocque
Barbara Beugger
Mathieu Beaudry

Est également présente, madame:

Cynthia Bossé, directrice générale

Est absent le conseiller, monsieur Alain Joubert.

Moment de réflexion

1. Séance ordinaire

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum. La séance est ouverte par monsieur le maire à 20 h.

203-06-2019

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Embauche d'un journalier surnuméraire pour la saison estivale 2019;
- 10.2 Permanence de monsieur Michael Bernier, coordonnateur en loisirs culture et vie communautaire;
- 10.3 Achat et installation des filets protecteur pour les terrains de soccer;
- 10.4 Vitesse sur la rue Brasseur et la montée des Pins – Ajout de dos d'âne en asphalte;
- 10.5 Demande de prix pour une rétrocaveuse (pépine) - Autorisation à madame Cynthia Bossé, directrice générale;
- 10.6 Approbation de paiement de deux factures de l'entreprise Automation RL Inc.;
- 10.7 Achat et installation de poteaux de clôture pour le garage municipal, le bureau municipal, l'usine de filtration et l'usine d'épuration;
- 10.8 Travaux de réfection d'un ponceau sur le chemin Pénelle et d'asphaltage sur le rang du Carré;
- 10.9 Budget participatif – Fonds affectés et nomination des responsables;
- 10.10 Modification à la résolution numéro 397-11-2017 intitulée « Délégation de représentants municipaux pour divers comités et services de la municipalité ».

ADOPTÉE

1.2 Adoption des délibérations de la séance régulière 7 mai 2019

204-06-2019

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, **APPUYÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 7 mai.

ADOPTÉE

2. Dépôt de documents

Les documents suivants sont déposés :

- 2.1 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains : procès-verbal du 24 avril 2019;
- 2.2 MRC d'Acton : procès-verbal du 10 avril 2019;
- 2.3 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains : remboursement de la TPS et de la TVQ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des documents déposés.

3. Finances

3.1 Comptes à payer

205-06-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de mai 2019 d'une somme de 314 475,01 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 54 243,04 \$.

ADOPTÉE

3.2 Dépôt et présentation du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2018

Le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2018 et du rapport du vérificateur externe est déposé. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

La directrice générale en fait lecture à l'assistance.

Le rapport sera distribué à toutes les adresses du territoire uptonnais par un publipostage.

ADOPTÉE

3.3 Autorisation de paiement de la facture numéro 29137 de la compagnie Akifer

CONSIDÉRANT LA résolution 92-03-2018;

CONSIDÉRANT LE mandat accordé à l'entreprise Groupe Akifer inc. pour des services professionnels en hydrogéologie et en ingénierie avec surveillance des travaux de construction du puits numéro 5;

CONSIDÉRANT QUE la facture est partielle;

206-06-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement de la facture de la compagnie Groupe Akifer inc. portant le numéro 29137 au montant de 2 995,67 \$, taxes incluses;

QUE pour pourvoir à ce paiement, soit utilisée la contribution versée par le MAMH dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

ADOPTÉE

- 3.4 Entérinement de la directive de changement de l'entreprise Groupe Michel Leclerc dans le cadre du branchement du puits numéro 5
-

CONSIDÉRANT LA résolution 152-04-2019;

CONSIDÉRANT LE mandat accordé à l'entreprise Groupe Michel Leclerc;

CONSIDÉRANT LA directive de changement numéro un afin de modifier le moteur de 10 hp prévu pour la pompe du puits numéro 5 pour un moteur de 15 hp, et ce, pour un montant de 299,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Karl Harvey, ingénieur de la firme Akifer Inc.;

207-06-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

QUE soit entérinée la directive de changement numéro 1 présentée par l'entreprise Groupe Michel Leclerc au montant de 299,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE pour pourvoir à ce paiement, soit utilisée la contribution versée par le MAMOT dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

ADOPTÉE

- 3.5 Approbation de paiement d'une facture de la compagnie Les Services Exp Inc. concernant la planification 2017 des ouvrages d'assainissement
-

CONSIDÉRANT LA résolution 322-09-2017;

CONSIDÉRANT LE mandat pour la planification 2017 des ouvrages d'assainissement;

208-06-2019

CONSIDÉRANT LA facture numéro 487874 au montant de 2 414,48 \$, taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit autorisée à payer la facture lorsque le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation aura approuvé l'étude préliminaire et qu'ainsi elle la considérera comme réalisée à 100%;

QUE le paiement de cette facture soit affecté au programme PRIMEAU.

ADOPTÉE

- 3.6 Demande de budget supplémentaire de la compagnie Les Services Exp Inc. concernant la réfection du stationnement de la Place des loisirs
-

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

- 3.7 Décompte de paiement numéro 8 de l'entreprise Drumco Entrepreneur général
-

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 281-07-2018 attribuant à l'entreprise Drumco Entrepreneur général le contrat pour les travaux de pavage du garage municipal au 730, rue Brasseur;

CONSIDÉRANT LA demande de paiement de l'entreprise Drumco, datée du 30 mai 2019, selon la facture numéro 10053 d'une somme de 117 817,59 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT LE rapport préliminaire de la firme Englobe concernant le contrôle de qualité du pavage ;

209-06-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisée la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à payer et signer le décompte numéro 8 de l'entreprise Drumco Entrepreneur général lorsque toutes les conditions du contrat avec l'entreprise seront remplies notamment, mais non limitativement; la réception du rapport final de conformité pour le contrôle qualitatif au chantier pour le pavage;

QUE pour pourvoir au paiement, soit affecté le Programme de réfection et de construction des infrastructures municipales (RECIM).

ADOPTÉE

4. Administration

- 4.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2010-203-21 modifiant le règlement 2010-203 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton
-

Avis de motion est donné par monsieur Ghyslain Phaneuf, à l'effet qu'à une prochaine assemblée de ce Conseil, sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement 2010-203 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton aux annexes « B » et « H » concernant les tarifs du Service du greffe et du Service des travaux publics.

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.

- 4.2 Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
-

CONSIDÉRANT QUE les 26, 27 et 28 septembre prochains se tiendra le congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT LES frais d'inscription de 799,00 \$, plus les taxes applicables, par personne pour les municipalités membres de la FQM;

CONSIDÉRANT QUE l'inscription de sept (7) élus est prévue au budget de l'exercice financier 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, **APPUYÉ** par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soient inscrits mesdames Barbara Beugger et Nathalie Lavoie ainsi que messieurs Guy Lapointe, Claude Larocque, Ghyslain Phaneuf et Mathieu Beaudry en tant que participants au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités;

QUE les frais d'inscription, les frais d'hébergement et les frais inhérents à cette activité soient acquittés par la Municipalité.

ADOPTÉE

4.3 Adoption du calendrier de conservation des documents et autorisation de signature

211-06-2019

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les archives*, il y a lieu de demander l'approbation de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec sur le calendrier de conservation des documents de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit adopté le calendrier de conservation des documents de la Municipalité d'Upton tel que déposé;

QUE soit autorisée madame Cynthia Bossé, directrice générale, à signer et à transmettre, au nom de la Municipalité d'Upton, le calendrier de conservation ainsi que chacune de ses modifications pour approbation par la Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

ADOPTÉE

4.4 Achat d'un nouvel ordinateur pour la secrétaire au greffe

212-06-2019

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, **APPUYÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisé l'achat d'un nouvel ordinateur selon la soumission déposée par l'entreprise Christian Gilbert – Informatique au montant de 1 078,65 \$, incluant les taxes applicables;

QUE la dépense soit affectée au budget courant.

ADOPTÉE

4.5 Achat d'un nouvel aspirateur central pour la mairie

CONSIDÉRANT QUE l'aspirateur central situé au bureau municipal n'est plus fonctionnel;

CONSIDÉRANT LA soumission de l'entreprise Le Centre de l'aspirateur Enr. incluant deux modèles:

Modèle	Prix incluant l'installation (plus taxes)
JohnyVac JV911XLS	999,00 \$
Vacumaid SR800	899,00 \$

213-06-2019

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'achat d'un boyau électrique au coût de 200,00 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, **APPUYÉ** par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit choisi le modèle JohnnyVac de l'entreprise Le Centre de l'aspirateur Enr. au montant de 999,00\$ ainsi que l'ajout d'un boyau électrique au montant de 200,00 \$, plus les taxes;

QUE la dépense soit affectée au budget courant.

ADOPTÉE

5. Sécurité incendie et sécurité civile

5.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de mai 2019

Le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de mai 2019 est déposé. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

5.2 Croix-Rouge canadienne – Nouvelle entente du Service aux sinistrés et contribution annuelle

CONSIDÉRANT LA nouvelle entente soumise par la Croix-Rouge canadienne pour les services d'accueil, d'information, d'hébergement de secours, d'alimentation de secours, d'habillement de secours et de premiers soins inclus dans cette entente;

CONSIDÉRANT QUE les coûts rattachés à cette entente servent au maintien et à la formation des ressources bénévoles impliquées au sein de la Croix-Rouge canadienne;

CONSIDÉRANT QUE la contribution annuelle est calculée à raison de 0,17 \$ par habitant pour un total de 375,36 \$;

214-06-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soient autorisés monsieur Guy Lapointe, maire, et madame Cynthia Bossé, directrice générale, à signer l'entente de services aux sinistrés;

QUE soit autorisé le paiement de la contribution annuelle au montant de 375,36 \$.

ADOPTÉE

5.3 Embauche de monsieur Jordane Joubert à titre de pompiers à temps partiel

215-06-2019

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Benoit Gauthier, recommande l'embauche de monsieur Jordane Joubert à titre de pompier à temps partiel;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit embauché monsieur Jordane Joubert à titre de pompier à temps partiel, et ce, selon les conditions de travail en vigueur;

QUE son embauche soit conditionnelle à la réussite d'une période probatoire de six (6) mois.

ADOPTÉE

6. Transport et voirie

216-06-2019

6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de juin 2019

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de juin 2019, un budget de 12 608,00 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

ADOPTÉE

6.2 Entérinement du paiement des heures cumulées au directeur des travaux publics

217-06-2019

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 172-05-2019;

CONSIDÉRANT QU'un paiement de 40 heures en banque a été effectué au directeur des travaux publics le 13 mai dernier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'entériner le paiement des heures cumulées du directeur des travaux publics.

ADOPTÉE

6.3 Offres de services professionnels pour l'étude géotechnique de la rue des Érables

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 200-05-2019;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

Firme	Montant hors taxes	Nombres de forages	Délai d'exécution
Englobe	5 975 \$	8	7 semaines
Groupe GÉOS	5 900 \$	9	6 semaines

CONSIDÉRANT QUE monsieur Achille Kagambega, ingénieur junior de la Municipalité, après analyses des soumissions recommande d'accepter la soumission de la firme Groupe GÉOS inc. au montant 5 900,00 \$, excluant les taxes;

218-06-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE les services de la firme Groupe GÉOS inc. soient retenus pour un montant de 5 900,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE la dépense soit affectée au budget courant.

ADOPTÉE

7. Hygiène du milieu

7.1 Conventions pour la recherche en eau souterraine pour les lots 1 960 461 et 4 766 720

CONSIDÉRANT QUE la firme Laforest Nova Aqua inc. a été mandatée pour validation préliminaire du potentiel en eau souterraine;

CONSIDÉRANT QUE la firme a proposé d'examiner le secteur en bordure de la rivière Noire situé sur les lots 4 766 720 et 1 960 461;

CONSIDÉRANT QUE des conventions sont intervenues entre la Municipalité et les propriétaires des lots 1 960 461 et 4 766 720;

CONSIDÉRANT QUE les conseillères et les conseillers ont reçu les présentes conventions plus de soixante-douze (72) heures à l'avance;

219-06-2019

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, **APPUYÉ** par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit entérinées les conventions pour la recherche en eau entre la Municipalité et les propriétaires desdits lots.

ADOPTÉE

7.2 Mandat pour des forages exploratoires pour la recherche en eau souterraine

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux de forage pour la recherche en eau souterraine;

CONSIDÉRANT QUE la firme LNA recommande l'offre de prix de l'entreprise Groupe Puitbec inc. d'une somme de 7 175,00 \$, plus les taxes applicables, pour un forage;

CONSIDÉRANT QU'un second forage exploratoire pourrait être nécessaire, aux taux unitaires indiqués à l'offre de prix de l'entreprise Groupe Puitbec inc.;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit mandatée l'entreprise Groupe Puitbec inc., pour un forage exploratoire dans le cadre de la recherche en eau souterraine, d'une somme de 7 175,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE soit prévue la possibilité d'effectuer un second forage, si requis;

QUE soit utilisé, pour pourvoir au paiement des travaux, le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

ADOPTÉE

7.3 Approbation de paiement d'une facture de l'entreprise Automation RL Inc.

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Automation RL Inc. a été mandatée en urgence pour remplacer le variateur PD-2 défectueux à l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT QU'afin que le variateur soit garanti, il est nécessaire d'installer deux ventilateurs, cela prolongera également sa durée de vie;

220-06-2019

221-06-2019

CONSIDÉRANT LA facture numéro 8154 au montant de 347,22 \$, incluant les taxes applicables

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement de la facture numéro 8154 pour les pièces et la main d'œuvre de la compagnie Automation R.L. Inc. au montant de 347,22 \$, taxes incluses;

QUE soit utilisé, pour pourvoir au paiement du remplacement, le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

ADOPTÉE

7.4 Mandat à l'entreprise Terrapure environnement inc. pour la vidange et la disposition des boues

CONSIDÉRANT L'appel d'offres 2018-003 concernant la vidange et la disposition des boues des étangs aérés;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise Terrapure environnement inc. a été acceptée;

CONSIDÉRANT LE rapport d'accumulation de boues des étangs aérés préparé par l'entreprise Écho-Tech H20;

222-06-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit confirmé le mandat de l'entreprise Terrapure selon la résolution numéro 373-10-2018 et le rapport préparé par l'entreprise Écho-Tech H20;

QUE la vidange de boues des cellules trois et quatre soit réalisée le plus rapidement possible;

QUE soit autorisée l'acquisition d'un sac filtrant, si requis.

ADOPTÉE

8. Loisirs, culture et vie communautaire

- 8.1 Dépôt du rapport du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le mois de mai 2019 et prévision des dépenses pour le mois de juin
-

Le rapport d'activités du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le mois de mai 2019 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois juin sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

223-06-2019

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé un budget de 9 680,25 \$, taxes nettes, pour le mois de juin comme prévu au budget 2019.

ADOPTÉE

- 8.2 Dépôt du registre de dons et commandite
-

Le registre de dons et commandite remis selon la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton* mis à jour au mois de mai est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

- 8.2.1 Proposition de commandite de la Chambre de commerce de la région d'Acton pour le tournoi de golf de la région d'Acton
-

CONSIDÉRANT QUE le tournoi de golf organisé par la Chambre de commerce de la région d'Acton aura lieu le 7 juin 2019;

CONSIDÉRANT QU'une commandite est sollicitée;

CONSIDÉRANT QUE la demande de commandite n'est pas conforme à la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus* de la Municipalité;

224-06-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit refusée la demande de commandite de la Chambre de commerce.

ADOPTÉE

8.2.2 Don pour la Fondation Honoré-Mercier

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Honoré-Mercier demande des dons pour l'Hôpital Honoré-Mercier, le Centre Andrée-Perrault et le CLSC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accorde une grande importance aux activités réalisées par cet organisme et désire lui offrir son soutien;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

225-06-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers qu'une contribution de 100 \$ soit transmise et que le don soit dédié spécifiquement à l'Hôpital Honoré-Mercier.

ADOPTÉE

8.2.3 Don pour la propriétaire du 657, rue Saint-Éphrem suivant l'émission « On efface et on recommence »

CONSIDÉRANT LA mobilisation citoyenne et l'entrevue faites avec la directrice générale lors de l'enregistrement de l'émission « On efface et on recommence » mentionnant que la Municipalité s'engageait à faire un don de 500,00 \$ pour les deux prochaines années;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

226-06-2019

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QU'un don de 500,00 \$ soit remis à la propriétaire du 657, rue Saint-Éphrem pour l'année 2019;

QU'un don de 500,00 \$ soit remis pour l'année 2020.

ADOPTÉE

227-06-2019

8.3 Nomination d'un représentant au lancement du répertoire des ressources communautaires jeunesse de la MRC d'Acton

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de nommer monsieur Guy Lapointe à titre de représentant de la Municipalité au lancement du répertoire des ressources communautaires jeunesse de la MRC d'Acton.

ADOPTÉE

8.4 Participation à la soirée-bénéfice au profit du Théâtre de la Dame de Cœur

CONSIDÉRANT QUE le Théâtre de la Dame de Cœur organise le 15 août prochain une soirée-bénéfice;

CONSIDÉRANT L'invitation adressée au conseil pour participer à l'événement;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus* de la Municipalité d'Upton;

228-06-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que la Municipalité effectue l'achat de quatre billets, au coût de 150,00 \$ chacun.

ADOPTÉE

9. Urbanisme

9.1

Dépôt du rapport du Service d'inspection pour le mois de mai 2019

Le rapport du Service d'inspection pour le mois de mai 2019 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

9.2 Adoption du second projet de règlement numéro 2019-317 intitulé « Règlement numéro 2019-317 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d’Upton afin d’encadrer la culture du cannabis »

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d’Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90;

ATTENDU QUE la réglementation actuelle prévoit la culture des sols et des végétaux ainsi que la culture en serre dans la classe « A » de la classification des usages agricoles et forestiers, mais non spécifiquement la culture de cannabis à des fins médicales ou récréatives;

ATTENDU QU’il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 2002-90 afin de prévoir, dans la classe « A » de la catégorie d’usages agricoles et forestiers, la culture de cannabis à des fins médicales ou récréatives;

ATTENDU QU’il y a lieu de prévoir que cet usage spécifique, soit la culture de cannabis à des fins médicales ou récréatives, sera permis dans toutes les zones où sont autorisées les activités agricoles et forestières;

ATTENDU QU’il y a lieu de prévoir les conditions à respecter pour effectuer la culture et l’entreposage de cannabis à des fins médicales ou récréatives;

ATTENDU QUE le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1) ;

ATTENDU QU’un avis de motion a été donné lors d’une séance du conseil tenue le 7 mai 2019;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été dûment présenté lors de l’assemblée du 7 mai 2019;

ATTENDU QU’une assemblée de consultation publique a eu lieu ce 4 juin 2019, conformément à la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (L.A.U.);

ATTENDU QUE les conseillers et les conseillères ont reçu le présent règlement plus de soixante-douze (72) heures à l’avance;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, appuyé par monsieur Claude Larocque et résolu à l’unanimité :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent projet de règlement soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

9.3 Demande pour modifier certaines exigences au projet d'agrandissement des Fermes Burnbrae Limitée par rapport à la réglementation sur le plan d'implantation et d'intégration architectural (P.I.I.A)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Patrick Dumas, directeur adjoint d'usine des Fermes Burnbrae Limitée, présente une demande afin de modifier les exigences de la résolution 353-09-2018, soit pour la bande d'arbres entre l'usine et le garage municipal et pour le mur coupe-son entre le terrain de l'usine et la résidence multifamiliale isolée au coin des rues Brasseur et Monseigneur Desmarais;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* les nouvelles constructions et les agrandissements industriels doivent être implantés dans le respect des usages résidentiels contigus;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de dudit règlement, des aménagements doivent être prévus pour diminuer l'impact des activités industrielles sur les usages résidentiels et institutionnels situés à proximité, ainsi: une bande tampon des écrans végétaux (plantations de feuillus et de conifères, murs antibruit végétalisés, haies denses, aménagements paysagers sur talus vallonné, etc.) favoriseraient une cohabitation harmonieuse des usages et la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT LA recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 22 mai 2019;

230-06-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité :

QU'entre le terrain de l'entreprise Fermes Burnbrae Limitée, le chemin d'accès au garage municipal et le stationnement du Service de sécurité incendie soient maintenus, à l'exigence des îlots aménagés de bandes d'arbres (talus 36" de haut), et ce, de manière à limiter les nuisances sonores sur le voisinage ainsi qu'à structurer la circulation de ce secteur;

QUE soit prévu un écran végétal coupe-son entre le terrain de l'usine et la résidence multifamiliale isolée au coin de la rue Brasseur et MGR Desmarais. Cet écran végétal coupe-son devra être situé sur le terrain de l'usine, être dense à la plantation, avoir une hauteur minimale de 6 pieds à la plantation et atteindre une hauteur minimale et de maintien de 10 pieds pour l'entretien;

QUE pour les deux espaces tampons, le choix du type d'écran végétal coupe-son devra faire l'objet d'une recommandation d'un professionnel et faire l'objet d'une approbation par la Municipalité avant l'implantation;

QUE le professionnel devra soumettre des essences d'arbres résistant aux abrasifs et aux accumulations de neige;

QUE soit fixé un délai de quatre-vingt-dix (90) jours pour l'aménagement des écrans de végétaux coupe-son et des îlots de verdure (talus 36" de haut);

QUE le conseil demande que soit implantée le plus rapidement possible la clôture le long du terrain des loisirs, et ce, de manière à favoriser la sécurité des familles en cette période estivale qui débute.

ADOPTÉE

10. Divers

10.1 Embauche d'un journalier surnuméraire pour la saison estivale 2019

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir un employé surnuméraire pour effectuer l'entretien général des parcs, des terrains de jeux et des espaces publics, et ce, pour environ 15 heures par semaine pour la saison estivale;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, appuyé par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité :

QUE soit embauché un journalier surnuméraire aux travaux publics pour la saison estivale au taux horaire de 16,01 \$;

QUE soient mandatés la directrice générale, madame Cynthia Bossé et le directeur des travaux publics, monsieur Roger Garneau, à sélectionner un candidat;

QUE soit mandatée la directrice générale à embaucher le journalier surnuméraire et à signer une entente de travail.

ADOPTÉE

10.2 Permanence de monsieur Michael Bernier, coordonnateur en loisirs culture et vie communautaire

CONSIDÉRANT QUE la période probatoire de monsieur Michael Bernier, coordonnateur en loisirs culture et vie communautaire est échue depuis le mois d'avril;

232-06-2019

CONSIDÉRANT QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, recommande l'embauche de monsieur Bernier puisqu'il répond au profil de compétences recherché et maîtrise toutes les tâches associées au poste de coordonnateur en loisirs, culture et vie communautaire conformément à l'entente de travail intervenue le 23 octobre 2018, avec la Municipalité d'Upton;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver la permanence de monsieur Michael Bernier pour le poste de coordonnateur en loisirs culture et vie communautaire.

ADOPTÉE

10.3 Achat et installation des filets protecteurs pour les terrains de soccer

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'installer un filet de protection pour le terrain de soccer U10 afin d'éviter que des ballons se retrouvent dans l'aire des modules de jeux lors des pratiques et des matchs de soccer;

CONSIDÉRANT QU'un filet peut également être installé afin de protéger les résidences de la rue Lanoie;

CONSIDÉRANT LA soumission numéro 77271 de l'entreprise Gagné Sports pour le terrain U10 au montant de 4 954,00 \$, plus les taxes applicables, comprenant le filet, les poteaux les frais de transport et l'installation;

CONSIDÉRANT LA soumission numéro 76092 de l'entreprise Gagné Sports pour les résidences de la rue Lanoie au montant de 6 755,00 \$, plus les taxes applicables, comprenant le filet, les poteaux les frais de transport et l'installation;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses ne sont pas prévues au budget;

233-05-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit acceptée la soumission numéro 77271 de l'entreprise Gagné Sports au montant de 4 954,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE soit refusée la soumission numéro 76092 de l'entreprise Gagné Sports au montant de 6 755,00 \$, plus les taxes applicables;

QU'à cet égard soit validé, suivant l'expérience de plusieurs parties, l'impact sur les propriétés voisines;

QUE la dépense soit affectée au budget courant.

ADOPTÉE

+

- 10.5 Demande de prix pour une rétrocaveuse (pépine) -
Autorisation à madame Cynthia Bossé, directrice générale
-

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

- 10.6 Approbation de paiement de deux factures de l'entreprise
Automation RL Inc.
-

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Automation RL Inc. a été mandatée en urgence pour remplacer le variateur défectueux, remplacer un panneau de contrôle et modifier l'interface opérateur pour le puits numéro 5;

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 337-09-2019 mandatant l'entreprise Automation R.L;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 8144 au montant de 10 117,81 \$, taxes incluses, pour les travaux aux panneaux de contrôle;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 8152 au montant de 8 666,88 \$, taxes incluses, pour le remplacement du variateur;

235-06-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE le paiement l'entreprise Automation RL Inc. de la facture numéro 8144 au montant de 10 117,81 \$ et la facture numéro 8152 au montant de 8 666,88 \$, taxes incluses, soit approuvé et autorisé;

QUE soit utilisé, pour pourvoir au paiement des travaux, le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

ADOPTÉE

10.7 Achat et installation de clôture pour le garage municipal, le bureau municipal, l'usine de filtration et l'usine d'épuration

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'installer des clôtures aux endroits suivants : le garage municipal, le bureau municipal, l'usine de filtration et l'usine d'épuration;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Clôture des Patriotes a déjà fourni une soumission pour des clôtures au garage municipal;

CONSIDÉRANT LES soumissions de l'entreprise pour la fourniture et l'installation des clôtures aux montants suivant :

Endroit	Prix (excluant les taxes)
Garage municipal	12 979,25 \$
Station d'épuration	3 108,10 \$
Usine de filtration	3 374,40 \$
Bureau municipal	4 129,10 \$

236-06-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater Clôture des Patriotes inc. pour la fourniture et l'installation des clôtures au garage municipal, la station d'épuration et l'usine de filtration, et ce, pour montant de 19 461,75 \$, plus les taxes applicables;

QUE pour pourvoir au paiement, soit affecté le Programme de réfection et de construction des infrastructures municipales (RECIM).

QUE pour pourvoir au paiement des clôtures à la station d'épuration et à l'usine de filtration, soit utilisé le budget courant.

ADOPTÉE

10.8 Travaux de réfection d'un ponceau sur le chemin Pénelle et d'asphaltage sur le rang du Carré

CONSIDÉRANT LA correspondance reçue du ministère des Transports mentionnant que la Municipalité ne recevra pas l'aide financière demandée au volet infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

CONSIDÉRANT L'urgence de réaliser certains travaux, entre autres, la réfection du ponceau du chemin Pénelle au montant de 12 470 \$, plus les taxes applicables, et l'asphaltage d'une partie du rang de Carré pour environ 60 tonnes, au montant de 6 573 \$, plus les taxes;

237-06-2019

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, **APPUYÉ** par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser les travaux de réfection d'un ponceau sur le chemin Pénelle et d'asphaltage sur le rang du Carré, et ce, pour un montant de 19 043 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

10.9 Budget participatif – Fonds affectés et nomination des responsables

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton désire s'engager dans un processus de budget participatif par lequel les citoyens auront l'occasion de décider de la façon de dépenser, la part d'un budget public;

CONSIDÉRANT QUE des centaines de villes dans le monde, dont New York, Paris et Boston, mènent des processus de budget participatif et des milliers de citoyens proposent des projets qui vont de places publiques, à des jardins collectifs, à des infrastructures sportives et autres projets significatifs à leurs yeux;

CONSIDÉRANT QUE des municipalités québécoises ont emboîté le pas et sont de plus en plus nombreuses à s'engager dans ce mouvement;

CONSIDÉRANT QUE le budget participatif s'affiche comme une action concrète en réponse à la désaffection politique et un moyen original de renouveler la démocratie locale avec et pour les citoyens;

238-06-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, **APPUYÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit décrétée une réserve de 16 700 \$ au budget des exercices financiers 2019, 2020 et 2021 pour la réalisation du ou des projets en lien avec le budget participatif ;

QUE madame Nathalie Lavoie, conseillère, soit l'élue pour représenter la Municipalité auprès de la population et des organismes;

QUE monsieur Michael Bernier, coordonnateur en loisirs, culture et vie communautaire, soit responsable de la coordination du projet.

ADOPTÉE

10.10 Modification à la résolution numéro 397-11-2017 intitulée « Délégation de représentants municipaux pour divers comités et services de la municipalité »

239-06-2019

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la délégation des élus pour le Regroupement récréatif d'Upton;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE dorénavant deux élus soient délégués comme représentants pour le Regroupement récréatif d'Upton, soient madame Nathalie Lavoie et monsieur Ghyslain Phaneuf;

QUE soit modifiée la résolution numéro 397-11-2017 en ce sens.

ADOPTÉE

11. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. Correspondance

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de 72 heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'admettre que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de mai 2019.

ADOPTÉE

13. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que la séance soit levée à 21h31.

ADOPTÉE

240-06-2019

241-06-2019

Guy Lapointe
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

Je, Guy Lapointe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.